

**Voici le texte du courrier adressé  
au recteur de l'université St Louis  
en dates du 24 mars ET 12 mai 2019**



Monsieur le recteur,

Par la présente nous souhaitons attirer votre attention sur une situation qui nous semble soulever de sérieuses questions de cohérence pour l'Université Saint-Louis.

Avec des centaines d'autres personnes, nous nous opposons au projet de mégaprison qu'il est prévu de construire à Haren au Nord de Bruxelles.

Ce projet de mégaprison soulève d'innombrables problèmes, qui ont été soulignés sans relâche depuis les 6 dernières années par la société civile et notamment par les associations suivantes : le Comité de Haren, le CAL, le MOC, l'ASM, la LDH, l'OIP, IEB, le Syndicat de avocats pour la Démocratie, Respire, le Début des Haricots.

Ce projet de mégaprison a été décidé de manière aussi peu démocratique que transparente, ce qui fut dès l'origine la condition de son avancement tant le caractère excessif et rétrograde de ce type de dispositif le rend peu acceptable pour de très nombreux professionnels et observateurs intéressés par la dignité des détenus et le fonctionnement de la justice.

Prévu pour l'incarcération de 1.190 personnes à l'extrême limite de la Région, dans un lieu très peu desservi en transports en commun et sur ce qui fut jusqu'il y a peu un espace vert unique abritant une richesse écologique qualifiée « d'exceptionnelle » par le rapport d'incidence, ce projet doit être financé selon une formule de Partenariat Public Privé. Le contrat de 25 ans a été signé cet été, avec le consortium Cafasso créé pour la conception, le financement, la construction, et l'exploitation de ce complexe hors normes. Quoique le coût exact de cette mégaprison soit inconnu, y compris des députés qui n'ont jamais eu accès à cette information pourtant demandée très régulièrement à la Chambre des représentants, il est nécessairement particulièrement élevé et devrait, si l'on en croit les évaluations réalisées pour des prisons « modernes » du même type, avoisiner les 3 milliards d'euros sur le quart de siècle de validité du contrat.

Ces moyens budgétaires colossaux, issus pour la plus grande part du budget de la Justice déjà exsangue, devraient être transférés vers les multinationales qui composent le consortium Cafasso. Parmi celles-ci : Denys nv, Macquarie group et FCC construcciones. Certaines pratiques de ces multinationales posent de sérieuses difficultés en regard des règles éthiques communes.

Le projet de mégaprison, contesté de toutes parts, a fait l'objet de plusieurs recours en suspension et annulation au Conseil d'état. L'impact de ce projet sur la mobilité, la qualité de l'air, le bruit, serait considérablement négatif. Sa réalisation suppose également de détruire complètement 18 hectares de terres fertiles et une source historique, l'une des dernières sources de Bruxelles. La biodiversité exceptionnelle de ce site a déjà été totalement détruite par Cafasso.

Il reste la source, et la terre, qui n'a pas encore été bétonnée.

A l'heure de la prise de conscience écologique d'une partie croissante de la population, à l'heure de la mobilisation inédite en faveur du climat dont le dérèglement devient chaque jour un peu plus palpable, il n'est pas acceptable de bétonner 18 hectares d'un espace naturel, de se priver du puits de carbone qu'il constitue, et de son potentiel arable unique dans le nord de Bruxelles.

C'est ce que nous avons dit et répété aux décideurs publics. Le Collège de l'environnement nous a donné raison une première fois en décembre 2015. Cafasso a introduit un recours près le gouvernement régional, avec succès. La suite de la procédure nous mène devant le Conseil d'état, où la première auditrice nous a à nouveau donné raison en octobre 2018, demandant l'annulation des permis d'urbanisme et d'environnement.

Face aux avocats des citoyens qui s'opposent à ce projet destructeur, Maître Tulkens défend les intérêts de Cafasso.

Nous avons découvert avec une grande circonspection que M. Tulkens est également professeur de droit dans votre université, et membre du Centre d'étude du Droit de l'Environnement - CEDRE qui traite de sujets aussi essentiels que la gouvernance climatique.

Le projet de mégaprison de Haren est un projet catastrophique du point de vue écologique. Il a déjà dévasté la biodiversité exceptionnelle du lieu, alors que l'effritement de la biodiversité est une calamité qui fait peser des risques extrêmes pour notre futur. Il suppose la destruction des inestimables services écosystémiques rendu par ces 18 hectares de nature pour y substituer 116.000 m<sup>2</sup> de bâtiments bétonnés et d'un parking de plus de 500 places.

Pire de notre point de vue, aucune localisation alternative à ce projet n'a réellement été étudiée, notamment celle qui semble pourtant la plus évidente et qui consiste à rénover les actuelles prisons bruxelloises.

Sur tous ces points et d'autres, Monsieur Tulkens développe une argumentation juridique dont l'objectif unique est de faciliter ce projet. Alors que le crime écologique n'est pas encore réalisé lorsque les citoyens s'y opposent, les avocats des destructeurs de notre environnement ont donc pour fonction de faciliter la réalisation de ce qui menace très gravement notre avenir.

Que chacun ait droit à une défense est sain et normal. Mais imagine-t-on défendre le criminel avant qu'il n'ait commis l'irréparable, précisément pour lui faciliter la tâche ? Bien sur, détruire la planète reste à ce jour légal. Ce constat accablant pour le législateur n'enlève rien au caractère inacceptable de la pratique qui consiste à utiliser le droit en son état pour faciliter la destruction de notre substrat à tous qu'est la nature.

C'est bien ce que fait Monsieur Tulkens dans le dossier de la mégaprison. Et dans d'autres dossiers également.

Aujourd'hui, nos jeunes, parfois nos enfants, descendent dans la rue pour réclamer des actes et des décisions qui leur permettront peut-être de pouvoir vivre une vie digne sur une planète vivante. Ils réclament notamment plus de Loi, une loi climat.

Quel devrait être le rôle des avocats dans ce contexte ? Et quel est le rôle de l'Université qui enseigne le droit ? Quelle est la position de votre université sur ces sujets et dans ce cas particulier ?

Consultant votre le site Internet<sup>1</sup> de votre université, nous notons les passages suivants dans les

« Missions et objectifs de l'Université Saint-Louis - Bruxelles » :

« - Assumer sa responsabilité éducative et citoyenne.

- Assumer sa responsabilité citoyenne, en tant qu'institution, notamment dans ses pratiques internes, comme acteur dans l'espace public démocratique et comme partenaire dans des projets de coopération au développement.

- Etre attentive aux enjeux éthiques de l'enseignement, de la recherche et des pratiques de l'institution en général. »

et plus loin :

«- Articuler une autonomie et un pluralisme clairement assumés avec une référence chrétienne.

- Affirmer son autonomie dans ses responsabilités intellectuelles et de formation et assumer le pluralisme de ses membres et de ses étudiants.

- Soutenir l'enseignement et la recherche portant sur la question de la destinée humaine, sur la dimension et le fait religieux et sur la tradition chrétienne. »

Les pratiques éthiques de l'institution nous semblent mises en jeu lorsque l'un de ses professeurs de droit le pratique au détriment du bien commun de manière aussi peu nuancée que dans le cas du dossier de la mégaprison.

Comment expliquer publiquement par ailleurs l'affiliation à un centre de recherche, le CEDRE, d'un avocat qui conseille des entreprises dont l'impact écologique est véritablement dévastateur ?

Comment articuler la référence chrétienne de l'Université Saint-Louis et de son enseignement au prescrit de l'encyclique Laudato Si du pape François, qui détermine la nouvelle doctrine de l'église en matière d'environnement, si les membres de l'Université participent en même temps à réaliser les conditions de son impossibilité ?

Monsieur le recteur, nous sommes indignés par cet état de fait qui nous semble contrevenir aux principes de votre établissement dont l'excellence est reconnue.

Plus largement, il nous semble qu'il n'est plus possible d'accepter sans y réagir fermement ce genre de pratiques qui allient de manière schizophrénique et trop peu saine l'enseignement à l'université avec des pratiques parallèles qui s'inscrivent brutalement contre l'environnement.

Pourriez-vous nous indiquer ce que vous comptez entreprendre pour remédier à cette situation que nous estimons hautement problématique ?

Etant donné l'urgence de la crise climatique et écologique qui appelle une réponse décidée, collective et urgente et qui nous mobilise depuis de nombreuses années, nous souhaitons communiquer publiquement dans de brefs délais sur ces éléments.

Vous semblerait-il utile de revenir à ces sujets de vive voix avant que nous le fassions, nous nous tenons à votre disposition. Le cas échéant, pourriez-vous nous l'indiquer par retour de courrier ?

Restant à votre écoute et espérant vous lire prochainement, nous vous prions Monsieur le recteur, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Haren Observatory,

[www.harenobservatory.net](http://www.harenobservatory.net)

---

1 <http://www.usaintlouis.be/sl/1682.html>